

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE

Angoulême, le 24/09/2018

3 RUE PIERRE LABACHOT
CS 12222
16022 ANGOULEME CEDEX

TELEPHONE 05 45 94 37 00

balf : ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Anne BEAUVAL
anne.beauval@dgfip.finances.gouv.fr

TELEPHONE : 05 45 94 37 12

N° 028/2018

Mesdames et messieurs les maires de Charente

Objet : Promotion du timbre électronique

Si le recours au timbre dématérialisé progresse en Charente avec 46,62 % des dossiers de passeports demandés accompagnés d'un timbre électronique en 2016 alors qu'ils n'étaient que 8,39 % en 2015, une marge de progrès demeure.

Ce service en ligne constitue une simplification et une sécurisation pour les usagers et administrations. Il convient donc de continuer à le faire mieux connaître.

A cet égard, les mairies constituent un vecteur essentiel de l'information vers les usagers. C'est pourquoi il nous paraît indispensable que vos services, premier point de contact sur les demandes de passeports, invitent les usagers qui se renseignent sur les pièces à produire, à acquérir directement le timbre électronique sur timbres.impots.gouv.fr.

Par ailleurs, pour informer au mieux les usagers, en amont, il serait utile d'assurer également la promotion de ce dispositif sur le site internet de votre commune en page d'accueil ou dans le journal municipal. Pour les collectivités locales qui proposent aux usagers la prise de rendez-vous en ligne, les courriels de confirmation de rendez-vous envoyés aux usagers pourraient être adaptés de manière à mentionner l'achat en ligne du timbre fiscal avec le lien vers timbres.impots.gouv.fr.


Il s'agit de faciliter les démarches pour l'utilisateur et également de permettre, pour les guichets de recueil des demandes de passeports, un traitement plus rapide des dossiers en remplaçant le contrôle physique des timbres par un contrôle automatique.

A cet effet, divers supports de communication (bannières web, dépliant, flyer...), joints pour partie en copie, sont disponibles à cette adresse : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/medias-dgfip> pour vous aider dans cette promotion.

Parallèlement, à partir du 1 novembre 2018, les centres des finances publiques et les trésoreries ne seront plus en capacité de distribuer des timbres mais le réseau des 139 buralistes de Charente vendant des timbres seront toujours à disposition des usagers.

En vous remerciant par avance pour votre concours actif à la promotion de ce service d'intérêt général.

L'administrateur général des Finances publiques,



Jean-Luc ROQUES